

COMPTE RENDU

AUDITION DU PROJET RHÔNE DÉCARBONATION

25 mars 2025



Audition du projet Rhône Décarbonation

Compte-rendu

SPPPI PACA

25/03/2025

Martigues

Participants

Associations	Industriels	Experts	État/établ. publics
Eco Relais René Tassy	PIICTO Noémie Bonnans	AtmoSud Sébastien Mathiot	DREAL PACA Hubert Fombonne Martial François
FNE PACA Grégoire Atichian	GMIF Marc Bayard		
Étang marin Bernard Niccolini	KALIÈS Johanne Mesquida		
	ERG Environnement Jean-Daniel Vilomet		

Le projet Rhône décarbonation est représenté par :

- Marie Devillers, Elengy
- Henri Blary, SPSE

Le garant de la concertation est Xavier Derrien, CNDP.

En présence de :

- SYSTRA, Séverine Dumont
- SPPPI PACA, Lorène Tosini, Shirley Vormbrock

Introduction

Pour mémoire, le SPPPI est une association de concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie. Son histoire est intimement liée à l'industrialisation du territoire. Il est le 1^{er} SPPPI de France, né à la suite de l'industrialisation massive des années 70. Aujourd'hui, nous sommes dans un virage historique avec une 2^e vague d'industrialisation, selon certains, cette vague serait équivalente à la 1^{re}. Le SPPPI et les administrateurs ont souhaité prendre part à ce virage en proposant ce format singulier de concertation qu'est « l'Audition ». Sa singularité tient à sa forme orientée vers le dialogue et l'échange avec un petit nombre d'acteurs du territoire, sur volontariat.

Une charte encadre ces auditions en insistant sur les valeurs du SPPPI à savoir : collégialité, esprit constructif, respect mutuel et transparence.

Ces auditions ont pour objectifs *(extraits de la Charte)*

- De permettre à chaque collège du SPPPI PACA de se saisir de ces nouveaux projets le plus en amont possible.

- D'éclairer les décisions du maître d'ouvrage sur les enjeux du territoire en apportant différents regards, expériences ou points de vigilance.
- D'identifier les points intangibles et les marges de manœuvre du maître d'ouvrage.
- D'enrichir et éventuellement faire évoluer le projet
- De contribuer à nouer durablement des relations positives et constructives.

Afin d'élaborer des projets compatibles avec l'intérêt de tous.

Ces auditions n'ont pas pour objectif :

- D'obtenir un consensus des participants ni de donner un avis collégial au nom du SPPPI.
- De se substituer aux procédures réglementaires ou aux démarches organisées par les porteurs de projets et leurs partenaires.

Cette audition permet à chacun de se construire un avis plus « éclairé » sur le sujet, cet avis pouvant bien sûr évoluer au cours du processus de concertation.

Le compte-rendu est :

- Anonymisé,
- Validé par chacun sous 8 jours,
- Versé à la concertation préalable,
- Mis en ligne sur le site du SPPPI PACA / Axes de travail / Les projets de l'étang de Berre / Audition du SPPPI / Audition Rhône Décarbonation

<https://www.spppi-paca.org/axes-de-travail/les-projets-de-letang-de-berre/audition-du-spppi/audition-rhone-decarbonation>

Attentes des participants

L'audition débute par un tour de table permettant à chacun d'exprimer ses attentes.

- Informations générales :
 - Localisation et périmètre du projet
 - Évolutions potentielles du projet
 - Freins potentiels
- Installations et procédés :
 - Organisation et modification des installations du site du Tonkin
 - Niveau de maîtrise des procédés
 - Conversion du pipeline et raccordements
 - Navires utilisés pour le transport du CO₂
- Risques :
 - Risques industriels et technologiques
 - Étude de danger et insertion dans le PPRT actuel
 - Mesures de prévention
- Alimentation électrique :
 - Augmentation de la puissance électrique
 - Priorisation des raccordements électriques
- Export du CO₂ :
 - Choix des sites de stockage
 - Modalités de stockage et réglementation
- Impacts environnementaux :
 - Impacts sur les milieux et la biodiversité
 - Bilan carbone du projet

- Impacts sur la pollution de l'air
- Pollutions additionnelles potentielles et impacts cumulés
- Modèle économique :
 - Robustesse du modèle économique
 - Débouchés potentiels et perspectives
 - Retombées économiques pour le territoire
- Intégration à l'écosystème industriel existant :
 - Articulation avec le programme Sirius et les autres projets du territoire
 - Synergies potentielles
- Concertation :
 - Articulation avec le débat global de territoire
 - Risques pour la concertation par rapport au projet de décret modifiant les catégories de projets soumis à la CNDP

Présentation du projet Rhône décarbonation

Le projet Rhône décarbonation

Le projet Rhône décarbonation prévoit la création d'une chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône, depuis la cimenterie du groupe Vicat située à Montalieu-Vercieu, en Isère, *via* un pipeline de transport existant opéré par la société SPSE, et jusqu'à un terminal de liquéfaction et de chargement de navires du CO₂ envisagé sur le site de Fos Tonkin exploité par la société Elengy, à Fos-sur-Mer.

Ce projet contribuerait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et constituerait un levier de décarbonation des industries émettrices de CO₂ le long de la vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer.

Le CO₂ capté, transporté et liquéfié dans le cadre du projet Rhône décarbonation serait ensuite acheminé par navires vers des réservoirs géologiques offshore situés en mer Méditerranée ou en mer du Nord.



Les maîtres d'ouvrage

Le projet réunit, à date, quatre maîtres d'ouvrage :

- Vicat :
 - Groupe cimentier français ;
 - Acteur industriel français de référence dans le domaine des matériaux de construction minéraux et biosourcés ;
- La Société du Pipeline Sud Européen (SPSE) :
 - Société de transport d'hydrocarbures liquides par pipeline ;
 - Acteur historique du stockage et transport d'hydrocarbures liquides par canalisations souterraines, au départ des installations portuaires de Fos-sur-Mer et de Lavéra et le long de la vallée Rhône-Rhin ;
- Elengy :
 - Expert du gaz naturel liquéfié ;
 - Opérateur pionnier de terminaux méthaniers en France ;
- RTE :
 - Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français ;
 - Garant de l'alimentation en électricité sur le territoire national : gestion des flux électriques, et du réseau haute tension et très haute tension.

Les objectifs du projet

Le projet Rhône décarbonation poursuit les objectifs suivants :

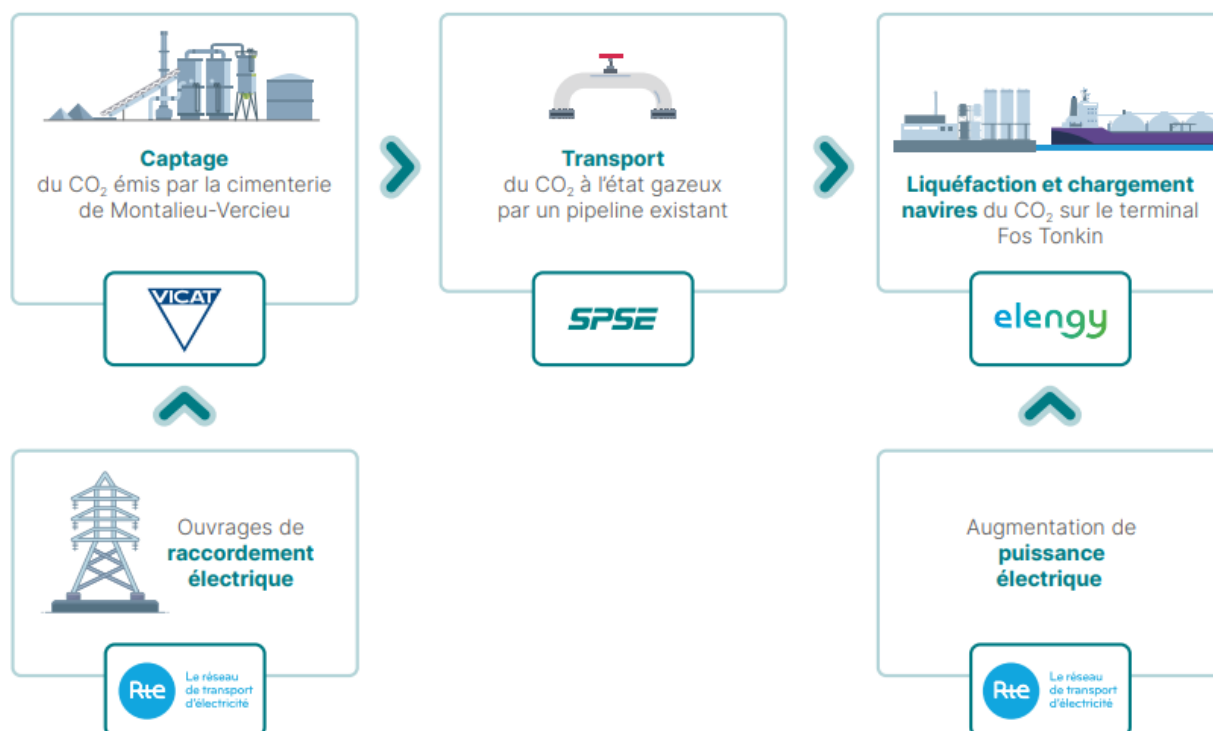
- Contribuer à l'atteinte des objectifs européens et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de décarbonation de l'industrie ;
- Faire de la cimenterie VICAT de Montalieu-Vercieu la première cimenterie zéro émission de CO₂ en France d'ici 2030 ;
- Contribuer au maintien de l'industrie et à la sauvegarde des emplois dans la vallée du Rhône ;
- Créer, avec les différents partenaires, une chaîne CCUS (Carbon Capture Utilization and Storage) sur un axe stratégique, depuis la vallée du Rhône jusqu'à la Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer.

Les grandes étapes du projet

Le projet Rhône décarbonation est composé de trois briques :

- 1) La décarbonation de la cimenterie VICAT grâce au captage de CO₂ et son raccordement au réseau électrique haute tension de RTE :
 - Construction d'installations de captage d'une capacité de 1,2 Mt/an de CO₂, sur 4 hectares ;
 - Capture du CO₂ inévitable par un procédé cryogénique ;
 - Puissance électrique installée supplémentaire de 70 MW (RTE) ;
- 2) La conversion du pipeline PL2 gérée par SPSE pour transporter du CO₂ de la cimenterie VICAT jusqu'à Fos-sur-Mer :
 - Conversion du pipeline sur 300 kilomètres pour une capacité de 4 Mt/an de CO₂ gazeux ;
 - Raccordements au niveau de la cimenterie VICAT (25 km) et du terminal Fos-Tonkin (10 km) ;
- 3) La liquéfaction, le stockage temporaire, le chargement des navires, et l'export de CO₂ depuis le terminal Fos-Tonkin d'Elengy :
 - Capacité de liquéfaction de CO₂ (-46 °C, 7 bars) jusqu'à 4 Mt/an ;
 - Stockage sphérique sous pression ;
 - Chargement de navires de type LCO₂ ;

- Nécessite l'augmentation de la puissance électrique d'environ 45 MW (RTE) ;
- Export vers des réservoirs géologiques offshore situés en mer Méditerranée ou en mer du Nord.



Les chiffres clés

- 1,2 million de tonnes d'émissions annuelles de CO₂ inévitables captées
- 300 km de pipeline PL2 convertis
- Un potentiel de 4 millions de tonnes de CO₂ gazeux transporté par le pipeline PL2 et liquéfié au terminal Fos-Tonkin
- Jusqu'à 1 600 personnes mobilisées pendant la phase de travaux, et plusieurs dizaines d'emplois créés pendant la phase d'exploitation
- Entre 1 et 1,5 milliard d'euros d'investissement

Le calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel s'organise comme suit :

- 2e trimestre 2025 : concertation préalable
- 2026 : études FEED, dépôts de demandes d'autorisations
- 2027 : enquêtes publiques, obtention des autorisations, décision finale d'investissement
- 2028-2030 : réalisation
- 2030 : mise en service

Les financements

Les sources de financements sont diverses :

- Fonds européens (Connecting Europe Facilities)
- Fonds français de l'ADEME (Zibac Syrius, AAP Décarbonation de l'Industrie)
- Fonds propres
- Fonds industriels pour les infrastructures communes
- Financements externes

La concertation préalable

Le planning prévisionnel 2025 de la concertation préalable est le suivant :

- Février : envoi du DMO et du dispositif à la CNDP ;
- 5 mars : audition CNDP et annonce de la concertation mi-mars ;
- 24 mars – 20 juin : concertation préalable ;
- Fin juillet : bilan des garants ;
- Septembre : réponse du maître d'ouvrage ;
- Automne : réunion de reddition des comptes et annonce de la concertation continue.

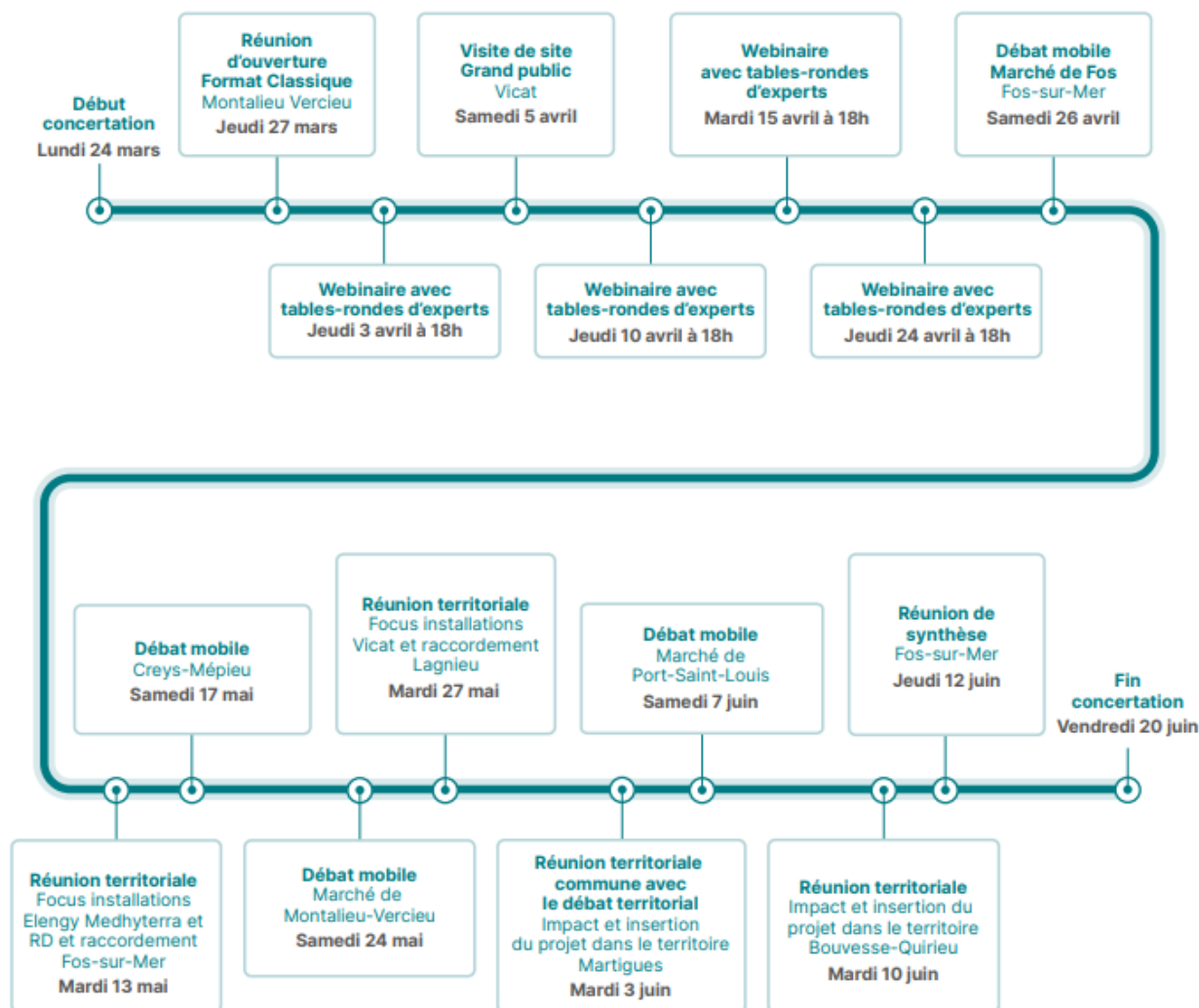
Trois garants indépendants ont été nommés pas la CNDP.

Le périmètre de la concertation englobe :

- Les 4 communes riveraines de la ZIP (Fos, Martigues, Port-de-Bouc et Port-Saint-Louis), soit plus de 89 000 habitants ;
- Les 27 communes concernées par le fuseau d'études (17 CC Plaine de l'Ain, 10 CC Balcons du Dauphiné), et 2 communes, Morestel comme pôle d'attractivité et Creys-Mépieu concernée par le raccordement électrique, soit plus de 70 000 habitants au total.

La concertation inclut 2 séquences :

- Une première séquence généraliste pour diffuser l'information et permettre l'appropriation du projet par le public ;
- Une deuxième séquence territoriale.



Questions - réponses

Informations générales :

Question SPPPI PACA

La technologie de captage du CO₂ aurait pu être mise en œuvre sur le territoire de la ZIP. Il y a aussi de gros émetteurs de CO₂. Pourquoi ce choix ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le projet Rhône décarbonation vise à développer un programme d'investissement pour créer une chaîne de captage, transport et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Le développement d'un projet de captage relève d'un choix des industriels. Le captage et stockage du CO₂ est un levier de dernier recours en l'absence d'autres alternatives, ce qui est le cas au niveau des cimenteries.

Question SPPPI PACA

Comment le périmètre du projet a-t-il été déterminé ? Le transport en bateau n'entre pas dans le périmètre de la concertation, mais il impacte quand même les habitants. Il n'y a pas eu de saisine de l'Autorité environnementale ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

L'ensemble des briques de la chaîne, y compris le transport maritime et le stockage géologique permanent seront présentés via des webinaires dédiés dans le cadre de la concertation. La saisine de l'Autorité Environnementale sera effectuée après la phase de concertation préalable. Chaque maître d'ouvrage réalisera un dossier spécifique. Ces dossiers spécifiques seront accompagnés d'un dossier chapeau, incluant les installations de l'ensemble des maîtres d'ouvrage ainsi que l'aval de la chaîne.

Question SPPPI PACA

La décision d'investissement sera prise en 2027, et la mise en service est prévue pour 2030. D'ici là, le périmètre du projet peut-il évoluer avec de nouveaux raccordements ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Pour l'instant, il n'y a que VICAT qui est mature pour accueillir ce projet à l'horizon 2030.

Question SPPPI PACA

Avez-vous identifié des freins à l'avancement du projet ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le projet avance, et le signal de financement européen renforce cette dynamique. Les études de faisabilité se terminent, et les études d'avant-projet vont pouvoir commencer. Le dossier environnemental sera ensuite constitué. Selon les délais d'instruction, le planning peut potentiellement être modifié.

Le projet, qui inclut quatre maîtres d'ouvrage, nécessite de coordonner tous les acteurs de la chaîne.

Question SPPPI PACA

La commission de régulation de l'énergie donne 20 % de perte sur l'ensemble de la chaîne. Qu'en pensez-vous ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Du retour d'expérience que nous avons, cela me paraît beaucoup. Le bilan carbone global du projet sera réalisé dans une phase ultérieure et les résultats seront rendus publics.

Question SPPPI PACA

Quel est le statut réglementaire du CO₂, surtout lorsqu'il est transporté dans un autre pays ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le CO₂ est défini comme un gaz à effet de serre, il n'a pas de statut particulier dans la réglementation.

Installations et procédés :

Question SPPPI PACA

Concernant le captage du CO₂, il existe déjà des installations de ce type, mais pas au niveau d'une cimenterie, où les émissions de CO₂ sont très élevées. La technologie de captage du CO₂ est-elle maîtrisée dans le cadre de la cimenterie ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

La capture du CO₂ inévitable sera réalisée par un procédé cryogénique : prétraitement du gaz, préconcentration du CO₂, puis purification par distillation cryogénique. Les installations existent déjà, ce seront les quantités de CO₂ qui seront différentes. Les industriels sont confiants sur ce point.

Question SPPPI PACA

Les pipelines seront-ils enterrés sur les trois tracés ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Oui l'ensemble des pipelines seront enterrés, dont le raccordement de 10 kilomètres jusqu'au terminal de Fos-Tonkin.

Question SPPPI PACA

Il faudra raccorder des tuyaux de diamètres différents, comment procéder ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Des travaux de connexion seront réalisés, et une vanne permettra de contrôler la pression.

Question SPPPI PACA

Que se passera-t-il en cas d'indisponibilité du pipeline sur le site de VICAT ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le CO₂ serait envoyé à l'atmosphère sur le site de VICAT.

Question SPPPI PACA

Pour quelles raisons le pipeline qui va être converti pour transporter le CO₂ n'est-il plus utilisé aujourd'hui ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Ce pipeline n'est plus utilisé en raison de la diminution des quantités de bruts raffinés en Europe.

Question SPPPI PACA

Comment le site va-t-il être organisé pour accueillir la liquéfaction, le stockage et le chargement des navires ? Quels quais et quels navires seront utilisés pour l'export du CO₂ ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Deux réservoirs sont en cours de démantèlement, ce qui va permettre de libérer de l'espace pour le traitement, la liquéfaction et le stockage du CO₂.

Un quai existe déjà sur le site du Tonkin. Actuellement, des navires de 7 500 m³ sont prévus. Il est envisagé d'utiliser des navires entre 15 000 et 20 000 m³ en 2030. L'appontement va

être adapté pour avoir les amarres et les bras de chargement adéquats. Le site du Tonkin pourrait accueillir jusqu'à 200 navires de CO₂ par an.

Risques :

Question SPPPI PACA

Le site du Tonkin est-il classé SEVESO seuil haut ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Oui le site est classé SEVESO seuil haut. C'est le projet Medhyterra qui induit le classement en site SEVESO seuil haut en lien avec le stockage d'ammoniac.

Question SPPPI PACA

Le pipeline qui va être converti sera-t-il contrôlé avant sa mise en service ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Oui, cela est inclus dans la demande d'autorisation.

Question SPPPI PACA

Quels sont les risques technologiques liés aux installations de traitement et stockage du CO₂ ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le traitement et la liquéfaction du CO₂ (mise sous pression et refroidissement) sont des technologies matures et bien maîtrisées.

Question SPPPI PACA

À quelle étape en est l'étude de danger ? Les cercles ont-ils déjà été réalisés ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Concernant les canalisations, nous modélisons les scénarios de risque (principalement des fuites) et faisons des simulations. Le site du terminal d'Elengy est en phase d'étude de faisabilité. Des servitudes d'utilités publiques seront définies si nécessaire à la suite de ces études.

Question SPPPI PACA

Quelles mesures de prévention seront mises en œuvre pour éviter les fuites ? Lorsqu'une baisse de pression est détectée, c'est que la fuite est déjà conséquente, étant donné les importants volumes considérés. Un système d'odorisation sera-t-il mis en place ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Il n'est pas prévu de mettre en place de système d'odorisation. Un système de détection des fuites sera mis en œuvre, avec des mesures en continu, notamment de pression. Les fuites sont le plus souvent liées à de la corrosion ou à des travaux extérieurs. C'est pourquoi des inspections régulières (internes et externes) du pipeline seront effectuées afin de surveiller les phénomènes de corrosion et les travaux à proximité du pipeline.

Alimentation électrique :

Question SPPPI PACA

Le projet va nécessiter l'augmentation de la puissance électrique d'environ 45 MW au niveau du site du Tonkin. Allez-vous utiliser les lignes existantes ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Oui, le projet peut se faire sur la ligne 63 kV existante. Rhône décarbonation a été sélectionné comme projet prioritaire de la zone pour l'augmentation de la puissance électrique. RTE sera

présent à la concertation en tant que maître d'ouvrage et opérateur des raccordements, et pourra répondre plus précisément aux questions sur ce sujet.

Complément du SPPPI PACA

La demande en électricité est plus importante que la capacité de RTE à en fournir. RTE a donc demandé à l'État de prioriser les raccordements, sous l'égide du préfet de Région.

L'électricité étant déjà contrainte sur le territoire, ces questions d'alimentation électrique soulèvent des interrogations au sein de la population. Ces questions seront intégrées au débat global de territoire.

Export du CO₂ vers des réservoirs offshore :

Question SPPPI PACA

Le stockage offshore sera-t-il fait préférentiellement en Méditerranée ou en mer du Nord ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Pour le moment, le stockage en Méditerranée (Italie et Grèce) est privilégié.

Question SPPPI PACA

D'autres zones offshore que celles prévues dans le projet pourraient-elles être utilisées pour stocker le CO₂ ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le choix de la zone de stockage dépend des capacités des réservoirs. Les réservoirs les plus pertinents ont été identifiés en Grèce et en Italie.

Question SPPPI PACA

L'accès au stockage en Méditerranée est-il certain ? Existe-t-il d'autres candidats qui pourraient concurrencer ce projet ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

VICAT prend part aux discussions sur les principaux projets de stockage en Méditerranée. Les discussions sont en cours pour sécuriser le stockage.

Question SPPPI PACA

Quelles sont les modalités du stockage offshore du CO₂ ? Quelles réglementations s'appliquent ? Qui a la responsabilité des sites de stockage ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le stockage du CO₂ est en dehors du périmètre de la concertation, mais c'est un élément déterminant du projet. Des contrôles et des mesures en continu seront réalisés au niveau des zones de stockage, sous la souveraineté de chaque pays. La directive européenne de 2009 indique la manière de gérer ces stockages.

Impacts environnementaux :

Question SPPPI PACA

Une étude environnementale a-t-elle ou sera-t-elle réalisée pour évaluer les impacts du projet sur la biodiversité et les écosystèmes ? Même si c'est un espace anthropisé, il y a de la biodiversité et des habitats à préserver.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Un état initial faune-flore et un état initial du milieu marin ont déjà été réalisés. Il n'a pas été identifié d'enjeux environnementaux particuliers dans l'enceinte du site d'Elengy.

Question SPPPI PACA

Quel sera le procédé de refroidissement à l'eau de mer mis en place ? Quels en seront les impacts sur le milieu marin ? Il y a un site d'ostréiculture et une zone naturelle à proximité.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le procédé de liquéfaction du CO₂ envisagé prélèverait de l'eau de mer (6000 m³/h) pour le refroidissement de l'installation, avant de la rejeter dans le milieu marin, selon les températures réglementaires. Deux pompes seront utilisées sur les six existantes sur le site. Sur le site, le projet Rhône décarbonation va réchauffer l'eau et le projet Medhyterra va la refroidir. Nous étudions les synergies possibles pour réduire au maximum l'impact des rejets.

Question SPPPI PACA

Un bilan carbone global du projet est-il mis en place ? Il permettrait d'évaluer les émissions de CO₂ générées par l'ensemble des étapes du projet.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Il n'y a pas encore de bilan précis sur ce projet, nous espérons prochainement organiser un atelier avec l'INSA à ce propos. Des projets similaires en Norvège affichent 97 % des émissions de CO₂ évitées, nous espérons nous situer à plus de 90 %.

Question SPPPI PACA

Les riverains de la ZIP sont déjà impactés par la pollution de l'air liée aux bateaux. Est-ce que ceux utilisés pour l'export du CO₂ auront des équipements pour limiter les émissions polluantes à l'atmosphère ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Nous sommes en dehors du périmètre de la consultation. La question de la pollution de l'air est cependant très importante, et il faut que le transport soit vertueux sur cette chaîne. Un webinaire traitera notamment de ces questions.

Question SPPPI PACA

Quelles seront les potentielles pollutions industrielles générées ? Comment y remédier ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le point de vigilance se trouve au niveau de la réfrigération, qui sera effectuée avec du propane ou de l'ammoniac. Ce risque sera sous surveillance.

Modèle économique :

Question SPPPI PACA

Le modèle économique est-il pertinent et robuste ? Car le captage et le stockage du CO₂ ne semblent pas intéressants d'un point de vue économique.

Réponse des maîtres d'ouvrage

L'objectif européen est d'arriver à 0 émission d'ici 2050, selon le modèle économique lié aux ETS (échange de quotas d'émission). Dans l'avenir, VICAT devra arbitrer ses décisions selon le prix futur du CO₂ (difficile à prévoir), et le prix que seront prêts à payer les acheteurs pour se procurer du ciment décarboné. La production de carburants de synthèse, notamment pour l'aviation, constitue une utilisation potentielle du CO₂ sur la ZIP. D'autant plus qu'en 2040, le CO₂ utilisé pour la production d'e-SAF devra être entièrement biogénique.

Question SPPPI PACA

Quelles sont les potentielles utilisations de ce CO₂, les débouchés possibles ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Sur la ZIP, certains projets visent à produire des carburants de synthèse, ce qui nécessite du CO₂ biogénique. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juin 2024 pour identifier les

industriels intéressés pour se raccorder aux infrastructures Rhône CO₂. Plusieurs industriels se sont déjà manifestés.

Intégration à l'écosystème industriel existant :

Question SPPPI PACA

Le captage et le stockage du CO₂ de ce projet ne sont pas des solutions à long terme ni des solutions réellement locales. Comment le projet Rhône Décarbonation s'insère-t-il avec les autres projets du territoire (VASO, Sirius, etc.) ? Quelles synergies existent ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Il faut rappeler que la quantité de CO₂ au niveau du site de VICAT est un paramètre essentiel pour initier la chaîne.

Complément du SPPPI PACA

Le programme Sirius travaille sur des trajectoires de décarbonation intersectorielles. Il s'intéresse à tous les leviers de décarbonation, dont le captage et le stockage du CO₂, car certains industriels ne pourront pas décarboner autrement.

Concernant le projet VASCO de capture de CO₂ par des algues, il n'est pas rentable car il demande beaucoup de foncier pour capter relativement peu de CO₂.

Concertation :

Question SPPPI PACA

Comment ce projet s'articule-t-il avec le débat global de territoire ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le projet Rhône Méditerranéen a un périmètre de concertation plus étendu que la ZIP de Fos, et fait donc l'objet d'une concertation spécifique. Une coordination avec la CPDP a été mise en place pour contribuer au débat global de territoire. Certaines réunions seront mutualisées.

Complément du SPPPI PACA

Un projet de décret prévoit d'accélérer l'implantation des projets industriels en supprimant l'obligation de saisir la CNDP. Ce décret menace la concertation, surtout sur notre territoire.